

9 FÉVRIER 1974

POISSONNIER .- (49)

oooooooooooo

Heure : vers 16 h 30

Enquête de M. LELEU.

Lieu : Un pré situé en face de l'île Béhuard, entre la voie ferrée Angers-Nantes et un bras de la Loire appelé La Guillemettre. Sur cette observation un rapport a été dressé par la gendarmerie de St Georges sur Loire. Il porte le N° 135 en date du 10 Février 1974. Il est accompagné de plusieurs photos montrant nettement les traces.

Le témoin, M. SAULNIER, boulanger en retraite sort de sa propriété située près de la voie ferrée Angers Nantes et se dirige vers son pré situé à 100 mètres, pour aller ramasser des pissenlits ce qu'il fait très souvent. Dans le fond de son jardin, un petit chemin passe sous la voie ferrée et conduit directement à son pré. Il marche le long d'une haie, fait un grand tour et revient le long de la clôture qui sépare son pré de la voie ferrée. Soudain devant lui, il aperçoit des traces insolites nettement visibles dans l'herbe. Elles couvrent une superficie de 5 m sur 5 m environ. Ce sont des traces rectilignes comme celles que laissent des skis. Elles sont orientées en plusieurs sens. La plus longue mesure 3 m 50, une autre mesure 1 m 50, et deux petites 0 m 50 environ. Le témoin remarque en outre deux zones où l'herbe est tassée et même dénudée, comme si quelque chose de très lourd l'avait piétiné, (comme si quelque chose avait dansé). Des pas humains n'auraient pas selon lui tasser la terre aussi fortement. A l'emplacement des traces parallèles, l'herbe est usée comme si des patins avaient frotté. Il n'y a aucune trace de brûlures ni de perturbation magnétique.

La situation du pré est assez particulière. C'est une pâtre

9

SUITE : POSSONNIER.

rectangulaire de 600 m de long sur 75 m de large. Elle s'étend entre Le Guillenêtre, qui est un bras de la Loire, et la voie ferrée Angers-Nantes. Les petits côtés sont fermés d'une part à l'OUEST par une haie d'arbres assez grands et rapprochés les uns des autres; côté EST par une partie boisée de 200 m de long se terminant en pointe resserrée par la voie ferrée se rapprochant de La Guillenêtre. Le remblai de la voie domine le pré de 4 m 50; au pied du remblai une clôture en fil de fer barbelé sur piquets bois. Deux entrées permettent l'accès au pré. L'une dans la haie côté OUEST, que les vaches empruntent l'été, l'autre étroite, au coin de la haie. Derrière cette porte un chemin étroit et court qui conduit au jardin de M. SAULNIER, en passant sous un petit pont inférieur à voûte arrondie sous la voie ferrée. Hauteur sous voûte 1 m 80, largeur au niveau du sol de 2 m 05. Ce chemin privé n'est habituellement emprunté que par M. SAULNIER et son épouse. En arrêt devant les traces, le témoin se demande ce qui a pu les causer.

Hypothèses nombreuses :

- 1.- Bateau tiré sur le pré.
- 2.- Engin tenu par l'un des deux chemins de terre.
- 3.- Engin venu par la voie ferrée.
- 4.- Engin aérien.

Examen des hypothèses : I. Bateau

Thonné sur le sol depuis la berge il aurait laissé des traces. Il n'y en a pas. Porté à dos, lâché sur place il y aurait eu des traces de pas, il n'y en a pas. Des manœuvres auraient pu être effectuées par le 6^e Génie d'Angers. La Gendarmerie s'est renseignée ; il n'y en a pas eu. Hypothèse écartée.

2.- Engin par voie de terre. Le 9 Février le chemin qui passe par la haie est rendu impraticable par la crue de la Loire qui recouvre les 3/4 du pré. Reste le chemin privé : Si un engin l'avait emprunté il devait traverser le jardin de M. SAULNIER par une allée com-

SUITE POSSONNIÈRE .-

portail fermé en permanence. Le portail est intact, il n'y a aucune trace dans le jardin. Outre qu'il se serait fait probablement remarqué, la chienne n'aurait pas manquer d'aboyer.

3.- Engin par la voie ferrée.

Plus de cent trains y circulent chaque jour. Renseignements pris par la gendarmerie aucune manœuvre spéciale n'a eu lieu à la SNCF pour faire descendre de la voie un engin sur le pré.

4.- Engin aérien. Un hélicoptère en difficulté aurait pu atterrir sur le pré. Mais un tel engin laisse des traces de roues ou de patins plus écartées que celles relevées qui ne sont espacées que de 30 cm. Cette hypothèse est à rejeter.

Le samedi il y avait des pêcheurs sur la Guillemettre, et M. SAUINIER leur a demandé s'ils avaient remarqué quelque chose dans la matinée. Ils n'avaient rien vu. Les traces auraient donc bien été faites durant la nuit. A 200 mètres du pré, il y a 2 constructions: la maison d'un garde barrière, construite à 20 m en arrière de la voie ferrée et un petit abri installé à proximité de la voie. Depuis la maison du Garde barrière on ne peut voir le pré, mais de l'abri c'est possible.

M. SAUINIER a donc demandé au G.B. s'il avait vu quelque chose durant la nuit du 8 ou 9 Février. Celui-ci lui a répondu que l'abri n'était occupé que lorsqu'il s'absentait. Habitant la maisonnette à 20 m de là par un remplaçant voie, il n'a pas besoin de passer la nuit dans l'abri. Cette nuit là il était en service, le G.B. est resté chez lui, et l'abri est resté inoccupé.

Personne donc n'a rien vu ni rien entendu. 15 jours plus tard, un samedi matin, en compagnie de deux personnes venues voir les traces, M. SAUINIER a noté que le pré était couvert de gelée blanche, normalement étant donné la température à cette époque, mais aucune trace de

SUITE POSSONNIERE.

gelée n'était visible à l'endroit des traces, ce qui lui a paru normal. L'herbe a mis un mois pour repousser normalement à cet emplacement.